

### *La constitution*

Qui a décidé de rejeter ce préambule? Les dix premiers ministres des provinces canadiennes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mackasey:** La vertu ou la religion ne sont l'apanage d'aucun député. Je suis plutôt étonné que l'on mette cette question sur le tapis aux Communes. C'est peut-être pour cacher la fausseté de leur argumentation ou la faiblesse de leur position.

Pourquoi donc la formule de Vancouver? Pourquoi sommes-nous si nombreux à nous opposer de façon catégorique à la formule de Vancouver? Nous nous préoccupons des gens et nous continuerons de le faire. Nous ne voulons pas d'une formule qui permettrait que les Canadiens jouissent de droits différents selon qu'ils habitent telle ou telle province. La charte de Victoria que nous avons proposée établit quatre grandes régions canadiennes distinctes: l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest. Nous reconnaissons le caractère unique de la Colombie-Britannique et de l'Ouest. Puisque nous aurions besoin de l'appui de deux provinces et de 50 p. 100 de la population, cela veut nécessairement dire, du moins dans un avenir prévisible, que la Colombie-Britannique sera l'une de ces deux provinces. Le premier ministre a dit que cette formule n'est pas gravée dans le roc. C'en est une qui pourrait être modifiée dans les deux prochaines années ou à la prochaine conférence fédérale-provinciale puisque, selon le projet de résolution, il doit y en avoir une chaque année.

Qu'est-ce donc qui nous est insupportable dans la formule de Vancouver? Je laisserai aux députés du Québec le soin d'expliquer plus tard à la Chambre ce qui ne va pas dans cette formule. Pour commencer, elle ne tient aucun compte, par exemple, de la situation unique de cette province. Les Québécois se préoccupent à juste titre de la conservation de leur langue et de leur culture française parce que cette province est le foyer de la majorité des Canadiens français qui craignent que, s'ils ne peuvent exercer un droit de veto spécial, la constitution pourrait être amendée de telle sorte qu'il devienne difficile pour cette province de conserver sa langue, sa culture et son droit de regard en matière d'éducation. Je n'ai pas l'intention d'insister davantage sur ce point. Je laisse à d'autres députés le soin de le faire.

La disposition la plus insidieuse de la formule de Vancouver est celle qui permet aux provinces de s'exclure de tout changement qu'elles n'aiment pas. Si vous étiez l'un des porte-parole des groupes autochtones qui ont comparu devant le comité, monsieur l'Orateur, aimeriez-vous voir le Parlement approuver une formule qui autorise une province à reconnaître les droits des autochtones et une autre à les nier? Comment un francophone de l'Ontario, du Manitoba de la Saskatchewan ou du Québec qui veut déménager dans une autre province pourrait-il avoir l'assurance que ses enfants pourront y faire leurs études dans la langue de cette minorité? Verrait-il un changement constitutionnel qui consacre les droits de la minorité linguistique dans une province mais nie ces mêmes droits dans une autre?

Et les handicapés? Les provinces ne se soucient pas toutes de leur sort avec le même empressement. Le ministre me l'a dit un jour. Les provinces savent que si les droits des handicapés sont reconnus comme ils doivent l'être, plusieurs d'entre elles devront remanier leur code du bâtiment pour rendre la vie un peu plus agréable aux handicapés. Elle devront rendre leur code du travail plus sévère pour mettre fin à la discrimination

qui s'exerce depuis trop longtemps contre les invalides. Quelle sorte de Canada l'opposition propose-t-elle donc si certaines provinces peuvent tenir compte des problèmes particuliers des invalides et d'autres pas? Essentiellement, c'est ce qu'elle propose par la formule de Vancouver. Cela ne m'étonne pas; au moins elle est logique dans ses objections. Les provinces pourraient s'opposer à n'importe quoi, à leur gré.

Que dire des droits à la mobilité? Quels seraient donc les droits des ouvriers spécialisés comme les électriciens, les charpentiers et les travailleurs de la construction dans un pays dont certaines provinces reconnaissent ces droits et d'autres pas? Ce que je décris, si je le décrirais à un étranger, ce n'est pas un pays. C'est dix pays, ou peut-être quatre ou cinq régions, dix États associés, dix nations souveraines, ou dix États-nations. Mais ce n'est pas le Canada où veulent vivre les députés ici présents; ce n'est pas le Canada dont veulent les Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mackasey:** Mais c'est le genre de Canada dont nous hériterions si la formule d'amendement permettait aux provinces de se désister à leur gré.

Et les droits des femmes? Là encore, ils varient selon les provinces. Et leurs droits juridiques, l'élément peut-être le plus important de la charte canadienne des droits? Il n'y aurait pas d'uniformité. Des provinces respecteraient la charte tandis que d'autres la repousseraient parce que certains milieux estiment qu'une personne est coupable tant que son innocence n'a pas été démontrée. Notre parti s'oppose catégoriquement à une balkanisation de ce genre.

Les députés d'en face s'opposent peut-être à l'idée d'un État unitaire. Nous aussi. Les pères de la Confédération ont fait un choix très judicieux en optant pour le régime fédéral. Ce qui fait la grandeur du Canada, c'est justement qu'il n'est pas un pays terne, uniforme ou centralisé à outrance. En 1867, les pères de la Confédération n'auraient jamais convenu d'une autre forme de gouvernement. Or, quelqu'un à la Chambre doit rappeler aux députés d'en face, à la population en général, aux intellectuels et aux premiers ministres provinciaux que dans un régime fédéral, ce doit être donnant donnant. Il ne faut pas avoir honte de dire que les Canadiens veulent un gouvernement fédéral fort dans leur régime fédéral.

● (2030)

**Des voix:** Bravo!

**M. Mackasey:** A écouter certains premiers ministres provinciaux, on croirait que nous sommes un regroupement de collectivités, ou dix provinces unies par des liens plutôt lâches, disons même des entraves, ce regroupement devant voir à l'organisation militaire, par exemple, et à quelques autres services. Ce n'est pas ce que les Pères de la Confédération ont voulu. Et ce ne sera pas non plus l'héritage que va laisser Pierre Elliot Trudeau.

J'ai déjà dit, monsieur l'Orateur—et je sais que le débat sera long—que deux choix s'offrent à nous. Je sens que l'atmosphère à la Chambre va être la même que celle qui a régné au comité. Celui-ci s'est formé autour d'un groupe de gens dont certains ne voulaient même pas du rapatriement. Ils ne voulaient sûrement pas de charte des droits. Je ne mentionnerai aucun nom puisque ce sont toutes des personnes sincères. Ce sont des gens qui croient dans le système britannique, la loi non écrite. J'ai vu leur évolution et j'ai moi-même évolué de bien des façons. Je comprends un peu mieux maintenant